Image not found or type unknown

congé hebdomadaire déplacé un jour ferié

Par **mag74**, le **14/08/2012** à **14:57**

Bonjour.

Je suis vendeuse (convention 3241) et mon jour de repos hebdomadaire est le mardi. En revenant de vacances j'ai vu que les plannings avaient ete modifiés et que ce jour habituel de congé etait deplacé au jour suivant qui est ferié! De plus la boutique est fermée
ce jour là. Est-ce legal ou bien ai-je droit à un repos compensateur? Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **14/08/2012** à **15:43**

Bonjour,
Il faudrait savoir si l'employeur a respecté un délai de prévenance pour le changement de planning mais on peut considérer qu'en agissant ainsi, l'employeur transgresse le principe que le contrat de travail doit être exécuté de bonne foi s'il répète cela pour chaque jour férié...

Par **mag74**, le **14/08/2012** à **16:00**

Bonjour et merci de votre réponse.
J'ai appris le changement en regardant le planning à mon retour de vacances soit 2semaines avant ce changement. Ce genre de changement est frequent (un jour j'ai du rentrer 2 jours plus tot de vacances car planning modifié, en etant prevenue 3jours avant...). Mais là "troquer" un jour de congé hebdo contre un jour ferié qui de toute façon n'était pas travaillé à la base je trouve ça limite. Seulement je ne trouve pas de texte de loi la dessus. J'aimerai avoir ce jour compensateur (ayant du decaler des rendez vous personnels et trouver
une nounou pr ma fille)

Par **P.M.**, le **14/08/2012** à **17:06**

Il s'agit avant tout d'un principe qui figure à l'art. L1222-1 du Code du Travail :
[citation]Le contrat de travail est exécuté de bonne foi.[/citation]
Il faudrait aussi savoir si votre jour de repos hebdomadaire a été fixé contractuellement et s'il y a des Représentants du Personnel dans l'entreprise...

Par **mag74**, le **14/08/2012** à **17:29**

Mon jour de repos est toujours le mardi et est noté sur le "planning type" à côté du reglement interieur. Je verifierai si c'est specifie sur mon contrat. Quand aux représentants du personnel, a part ma responsable regionale qui valide les plannings... on se sent bien seules!

Par **P.M.**, le **14/08/2012** à **17:36**

Je parle de Délégués du Personnel ou du Comité d'Entreprise...
Il faudrait savoir aussi si c'est l'ensemble du personnel qui a vu son jour de repos hebdomadaire reporté ainsi puisque je présume que tous les salariés n'ont pas le même mais vous pourriez essayer de vous rapprocher de l'Inspection du Travail...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés